

Tardif, mais il n'est pas isolé dans l'histoire de la traite. Jean Nicolet était en 1643 l'un des commis des Cent-Associés.

Les interprètes recevaient jusqu'à cent pistoles pour appointements, avec une certaine quantité de peaux de castor qu'ils vendaient pour des marchandises. Ils formèrent dès le début de la colonie une classe d'hommes à part, sur le compte desquels il y aurait beaucoup à dire, en mal peut-être plutôt qu'en bien. Car s'il y en eut de bons, d'honorables dans leurs rapports avec les sauvages et les Français, comme Nicolet et Le Tardif, il s'en trouva aussi de voleurs, de dissolus dans leurs mœurs, et de traitres envers leurs compatriotes. Nous aurons bientôt l'occasion de les faire connaître, surtout ceux de la dernière catégorie, pour stigmatiser leur infâme conduite.

III

La traite de 1627 fut une des plus lucratives. Emery de Caën en avait eu l'administration, quoique la compagnie de Montmorency, dont il faisait partie avec son oncle Guillaume, n'existât plus. Elle venait d'être remplacée par la compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, à la suite des récriminations incessantes des habitants contre les de Caën et les autres marchands qui n'avaient pas rempli les conditions de leur charte. Au lieu d'aider Champlain à fortifier Québec, comme ils s'y étaient engagés à deux reprises, ils mettaient tout en œuvre pour paralyser ses projets de défense. Toujours la même incurie de la part de ces marchands. " Pourvu que la traite se fasse, s'écrie Champlain, c'est assez. " Cependant il y avait d'autres entreprises plus nécessaires dans le moment. Les sauvages devenaient menaçants et redoutables. Deux Français venaient d'être impitoyablement massacrés par ces barbares. Pareil crime ne s'était pas vu depuis l'assassinat de Charles Pillet et d'un serrurier français. Laisser ce nouvel attentat impuni, c'eût été exposer l'habitation tout entière à un massacre général. Champlain ne voulut pas, cette fois encore, sévir avec toute la rigueur que la justice lui commandait. Pour l'amour de la paix, il se contenta d'exiger qu'on lui remit trois petites filles sauvages ¹, qu'il se chargea

1 — Champlain fit donner à chacune d'elles les nom d'une des vertus théologiques : la Foi, l'Espérance et la Charité.